



Vers une amélioration de la formation initiale et continue des professionnel-le-s de l'enfance – freins et leviers pour renforcer la qualité d'accueil

Florence PIRARD - Professeure Unité PERF (Professionnalisation en
Education : Recherche et Formation), Université de Liège
Laurence MARCHAL – Directrice Psychopédagogique ONE

Arrêt sur l'historique de ce dossier.

- ▶ La formation initiale des professionnel.le.s de l'enfance est une **variable clé** dans le développement d'une qualité d'accueil
- ▶ Les recommandations européennes : un nombre significatif de personnes prenant en charge de jeunes enfants (**30 à 60 %** selon les études) devraient disposer d'une **formation de niveau bachelier**. Par ailleurs, pour les enfants à partir de 2,5 ans/ 3 ans, c'est déjà le cas puisque les instituteurs/trices maternel.le.s ont un niveau bachelier et bientôt master.
- ▶ De nombreux pays (rapport SEEPRO 2017) organisent ce niveau d'étude avec différentes possibilités de progression pour l'atteindre depuis de nombreuses années...
- ▶ FWB en retard !!!

Evolution des formations initiales

Deux recherches commanditées par l'ONE ont été confiées à l'Uliège

- ▶ Etat des lieux (2012)
- ▶ Analyse de différents systèmes d'accueil et d'éducation (France, Flandre, Angleterre, Suède, Québec) et échanges avec différents acteurs sur les points importants à faire évoluer
- ▶ Recommandations (2015) et communication – concertation (2016 jusqu'à maintenant) (objectifs : soutenir la mobilité horizontale et verticale- développer une qualité d'accueil)
- ▶ Présentation des recherches aux instances de l'enseignement supérieur et « outils en vue de la création du bachelier en accueil et éducation de l'enfance » (2018-19)
- ▶ Tutorat de formation (APEF-ONE-enseignement)
- ▶ Elaboration de profils métier et de formation par le SFMQ pour les métiers d'accueillant.e.s d'enfants (niveau secondaire)
- ▶ Projet pilote VAE accueillant.e d'enfants de l'APEF en partenariat avec l'EPS (formation auxiliaire de l'enfance)
- ▶ Projet pilote – formation complémentaire de direction de MA petite enfance

Déclaration de Politique communautaire (2019-24)

- ▶ Travail au sein de l'ARES à la suite de rencontre d'experts/ de représentants des fédérations/ du cabinet/ ONE/ ligue des familles/ ...=> établissement d'un référentiel métier et profil de compétences - grille horaire minimale : bachelier 180 crédits (aval: mai 2022)
- ▶ Titre : « bachelier en accueil et éducation du jeune enfant »
- ▶ Ouverture des formations : rentrée 2023

Impact des changements de l'arrêté fixant le régime d'autorisation et de subvention des MA (2019)

- ▶ Principe général : Toutes les personnes en fonction dans leur MA restent en fonction
- ▶ Les changements de formation n'affectent que les « nouveaux entrants »... les personnes qui changent de lieux d'accueil sont réputés avoir les titres requis pour le même type de lieu d'accueil

Milieu d'accueil initial au sens de l'art 2 (2003)	Milieu d'accueil correspondant (2019)
Crèche, préguardiennat, maison communale d'accueil de l'enfance, crèche parentale, maison d'enfants, autres milieux d'accueil au sens de l'article 2.8°, de l'arrêté milieu d'accueil Co-accueillant.e.s conventionné.e.s	Crèche
Accueillant ou accueillante d'enfants	- Accueillant.e ou co-accueillant.e.s d'enfants indépendant.e.s - Accueillant.e salarié.e ou accueillant.e conventionnée.e (remplacement co-accueil) dans un service d'accueil d'enfants

Modification de l'arrêté du 14/07/2022 ?

Situation 2022

Modification Art. 25. (fonction d'accueil)

1° Certificat de qualification
puériculteur/puéricultrice

2° Certificat de qualification agent/agent
d'éducation

3° **Certificat d'enseignement secondaire
supérieur** et une des formations suivantes :

- un certificat de qualification auxiliaire de l'enfance ;
- un certificat de qualification éducateur/éducatrice ;
- un diplôme de formation de chef/cheffe d'entreprise : accueillant/accueillante d'enfants (IFAPME/ EFPME)

Situation à venir pour 2023

- Ajout des nouvelles formations 'accueillant-e' d'enfants (nouvel intitulé à confirmer) (révision des programmes « niveau secondaire » en cours - SFMQ)
- Ajout du bachelier accueil et éducation du jeune enfant (donnant accès aux fonctions d'accueil et PMS)

Fonction d'encadrement PMS (à partir du 01-09-2022)

Encadrement PMS

Bachelier en soins infirmiers

Bachelier infirmier responsable de soins généraux

Master en santé publique

Bachelier assistant social

Master en ingénierie et action sociales

Bachelier assistant en psychologie

Bachelier en psychomotricité (≠ bachelier de spécialisation)

Master en sciences psychologiques

Master en sciences de l'éducation

Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant (2023)

Fonction de direction

Crèche de d'une capacité de 14 places

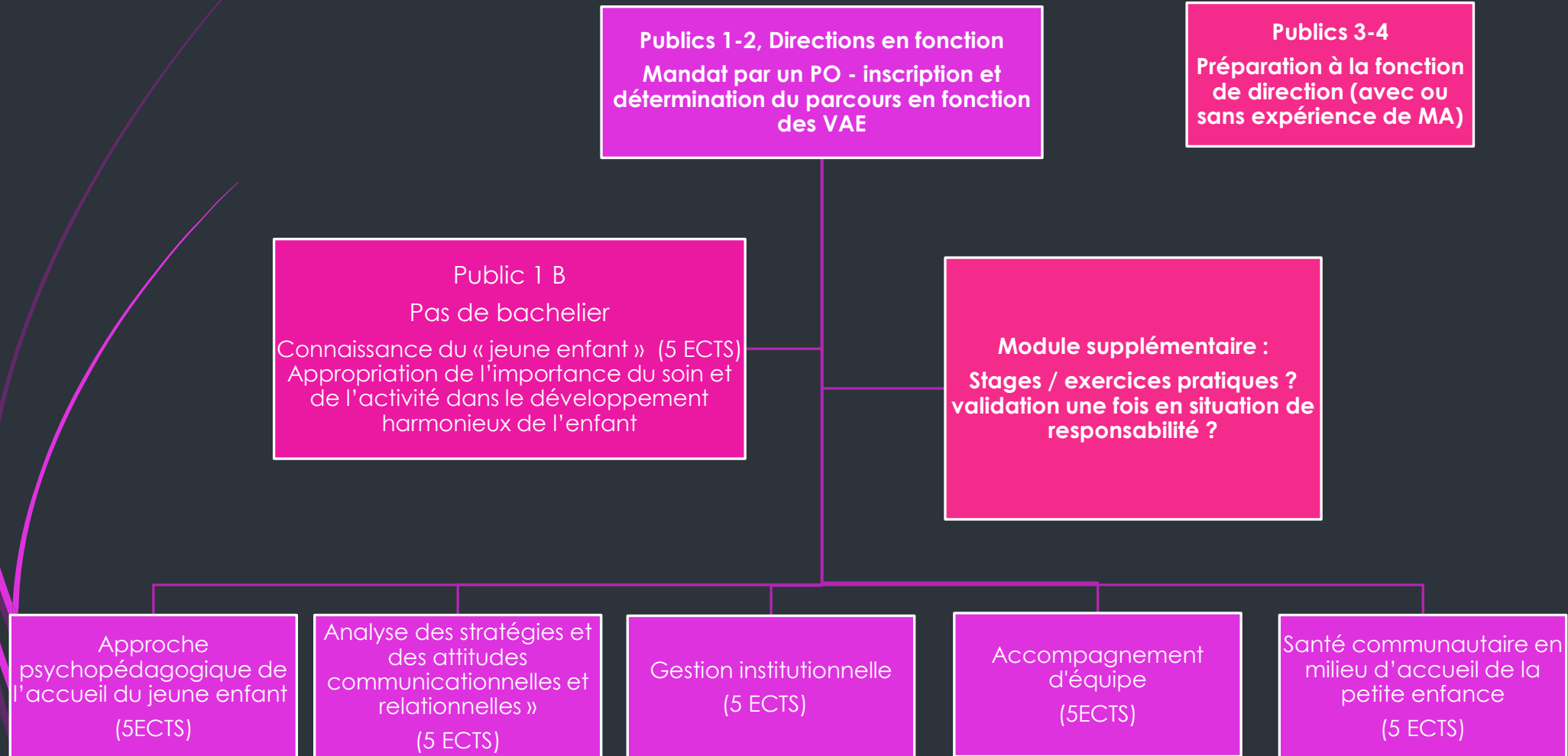
- Voir Formations PMS
- + Formation complémentaire de direction (dans les deux ans)

Crèche > 14 PLACES et Service d'accueil d'enfants

- Formations PMS
- Autre formation de niveau supérieur à orientation psychopédagogique (comportant une dimension petite enfance), de santé ou sociale
- + Formation complémentaire de direction (dans les deux ans)

Fonction de direction

Formation complémentaire + valorisation pécuniaire



Direction : titres PMS + formations à orientation santé/sociale et psychopédagogique
+ **obligation de suivre dans les deux ans de la prise de fonction une formation complémentaire (5 modules de base avec dispenses/formation de base) – 2023**
(pour les personnes en fonction <2023 – invitation à suivre, ONE prend en charge une grosse partie des frais)

Encadrement psycho-médico social

Bachelier assistant en psycho – Bachelier en psychomotricité
Bachelier assistant social – Bachelier en soins infirmiers
Bachelier infirmier responsable soins généraux
Masters en sciences psychologiques et de l'éducation
Master en ingénierie et action sociale
Master en santé publique

Bachelier en
accueil et
éducation du
jeune enfant

Anciens responsables
et PMS < 2020

Enseignement de plein exercice

Puéricultrice
Agent d'éducation
-élaboration « accueillant-e
d'enfants »

Enseignement de promotion sociale

Auxiliaire de l'enfance
(1264 p)
Éducatrice
-élaboration
« accueillante d'enfants »
+ CESS (2026)

Bachelier en
accueil et
éducation du
jeune enfant

Formation professionnelle
(IFAPME-SFPME)

Accueillant d'enfant chef
d'entreprise (+ CESS 2019)
-élaboration « accueillante
d'enfants »



VAE – Valorisation des acquis de l'expérience

- ▶ À prévoir pour les différentes fonctions.



Vos questions ?

